

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE LONGUEVILLE SUR SCIE

Date de convocation : 24 août 2011

L'an deux mil onze, le lundi cinq septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis, au lieu habituel des séances, à la Mairie de Longueville sur Scie, sous la présidence de M. Serge BOULANGER, Conseiller Général, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. PROUET, M. BOUTRY, M. QUEDVILLE, Melle FLEURY, M. ROGE, M. BLED, M. DEBRAY, Mme LAVENU

ETAIT ABSENTE AYANT DONNE POUVOIR : Mme BONNEAU a donné pouvoir à M. PROUET

ETAIENT ABSENTS : M. MICHEL, Mme DUHORNAY, Mme DUMUGUET

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 27 JUIN 2011

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion du 27 juin 2011.

M. le Maire souligne qu'il a organisé une réunion avec le personnel de la crèche pour la question des horaires. Le personnel a proposé d'ouvrir la halte garderie plus tôt. Auparavant, l'ouverture de la halte garderie se situait à 9 H, désormais, elle interviendra à 8 H, les mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

M. le Maire signale qu'il a reçu les excuses de M. VERNEUIL, le matin même, car DIEPPE RETRO, ne s'est pas arrêté à Longueville sur Scie à 16 H 45, car les véhicules ont quitté AUFFAY très tôt à cause des mauvaises conditions atmosphériques.

Le procès verbal est adopté à la majorité des membres présents par 8 voix pour, une abstention (Melle FLEURY, suite aux commentaires faits sur la décision de justice). M. BLED ne prend pas part au vote puisqu'il n'assistait pas à la séance du 27 juin 2011.

ELECTIONS DES COMMISSAIRES TITULAIRES OU SUPPLEANTS A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'article 1650 A du Code Général des Impôts dispose que chaque établissement public de coopération intercommunale a la possibilité de créer une commission intercommunale des impôts directs (CIID). Le 4^{ème} alinéa du A du XVIII de l'article 34 de la Loi de Finances rectificative pour 2010 rend la création des CIID obligatoire.

Une délibération du Conseil Communautaire devra donc intervenir pour la création de la commission. La Communauté de Communes devra proposer 20 noms pour les commissaires titulaires et 20 noms pour les commissaires remplaçants.

La liste des personnes oeuvrant à la commission communale des impôts directs est communiquée.

M. le Maire invite donc les élus voulant être candidats à se déclarer.

M. BOULANGER est candidat en tant que commissaire titulaire ; M. PROUET est candidat en tant que commissaire suppléant.

MM. BOULANGER et PROUET sont élus à l'unanimité des suffrages, respectivement commissaire titulaire et commissaire suppléant.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE GAZ DE LA REGION DE LONGUEVILLE (SIERG)

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 27 juin 2011, le Conseil Municipal avait voté la suppression du SIERG. La procédure est différente, il faut d'abord accepter les nouveaux statuts, transférer la compétence d'autorité concédante en électricité et gaz au Syndicat Départemental d'Energie de Seine Maritime ainsi que la maîtrise d'ouvrage des réseaux électriques.

Seuls 11 départements ont encore des syndicats primaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal adoptent les nouveaux statuts, acceptent de transférer la compétence d'autorité concédante en électricité et gaz au Syndicat Départemental d'Energie de Seine Maritime et la maîtrise d'ouvrage des réseaux électriques.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL ELECTRIQUE – 11^{ème} TRANCHE D'EFFACEMENT DE RESEAUX – 29^{ème} TRANCHE D'ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre des travaux de mise en souterrain des réseaux électriques, le Syndicat Départemental Electrique propose, dans le programme 2011, la 11^{ème} tranche d'effacement de réseaux, avec une participation de la commune de Longueville d'un montant de 75 112 € pour le côté Saint Crespin et de 110 432 € pour le côté Dieppe.

M. le Maire propose de souscrire un emprunt pour ces dépenses.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent le montant des travaux prévus dans le cadre de la 11^{ème} tranche d'effacement de réseaux et autorisent M. le Maire à souscrire un emprunt pour le paiement de ces travaux.

Pour ce qui est de la 29^{ème} tranche d'éclairage public, tranche qui sera réalisée en liaison avec la 11^{ème} tranche d'effacement de réseaux, la participation de la commune pour les travaux, côté Dieppe, est de 16 637.99 €. Pour ce qui est des travaux, côté Saint Crespin, la participation communale est de 29 391.68 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent les montants énoncés dans le cadre de la 29^{ème} tranche d'éclairage public et autorisent M. le Maire à souscrire un emprunt.

REFORME DE LA FISCALITE DE L'AMENAGEMENT

La loi 2010-1658 du 29 décembre 2010 porte réforme sur la fiscalité en matière d'urbanisme. Le nouveau dispositif repose sur la Taxe d'Aménagement (TA) et le Versement pour Sous Densité (VSD). Ce dispositif entre en vigueur le 1^{er} mars 2012.

La Taxe d'Aménagement se substitue à la Taxe Locale d'Equipement, la Taxe Départementale pour les Espaces Naturels (TDENS), la Taxe Départementale pour le financement des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (TDCAUE), la taxe complémentaire au Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE).

L'instauration du VSD est destinée à lutter contre l'étalement urbain en incitant les constructeurs à consommer pleinement la constructibilité de leurs terrains. Les communes dotées d'un Plan d'Occupation des Sols ou d'un Plan Local d'Urbanisme pourront instituer un Seuil Minimal de Densité (SMD) dans les zones urbaines ou à urbaniser. Le VSD sera dû par

tout bénéficiaire d'une autorisation individuelle d'urbanisme relative à une construction d'une densité inférieure à ce SMD.

Les communes doivent délibérer avant le 30 novembre 2011 pour une application au 1^{er} janvier 2012.

Le géomètre, en charge de la transformation du POS en PLU, M. DELAVIGNE, nous a incité à voter le principe de la TA, même si la commune n'avait pas institué la TLE. Les deux autres taxes étaient déjà perçues par d'autres collectivités.

M. le Maire demande à ses collègues de prendre une décision sur le principe d'instituer cette taxe. Dans l'hypothèse d'une réponse favorable, M. DELAVIGNE sera sollicité pour déterminer le taux sans pénaliser pour autant les personnes qui sollicitent une autorisation d'urbanisme. M. BOUTRY souhaite que cette taxe ne soit pas élevée afin de ne pas pénaliser les jeunes couples qui font construire. M. PROUET est d'accord mais souligne qu'il ne faut pas négliger l'institution de cette taxe, car les collectivités locales voient les dotations de l'État diminuer. M. le Maire signale que le dossier sera, naturellement, présenté, à nouveau au Conseil Municipal, avec le taux proposé. M. BOUTRY demande que le secrétariat se renseigne pour connaître le plus faible taux du canton.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal instituent la Taxe d'Aménagement (TA) et le Versement pour Sous-Densité à compter du 1^{er} janvier 2012.

HORAIRES DE LA POSTE

M. le Maire a reçu, le 19 août 2011, les dirigeants de la Poste, suite à la proposition de fermeture du bureau de Poste le samedi matin et à la protestation du Conseil Municipal du 27 juin 2011. Les dirigeants de la Poste sont revenus sur leur décision de fermer le samedi matin. Une nouvelle proposition a donc été effectuée de leur part, celle d'ouvrir tous les jours de 9 H à 12 H.

M. le Maire signale qu'il a refusé cette proposition d'horaires, puisque de nombreuses personnes attendent à l'ouverture du bureau de poste. Des autres horaires ont donc été proposés : 8 H 45 – 12 Heures du lundi au samedi. Aujourd'hui les horaires sont 8 H 20 – 12 H. M. le Maire propose les horaires suivants : 8 h 45 – 12 H 15, car de nombreux longuevillais ne peuvent pas se rendre à la Poste puisqu'ils terminent à midi.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal demandent que le bureau de Poste de Longueville sur Scie soit ouvert du lundi au samedi de 8 H 45 à 12 H 15.

M. le Maire propose d'envoyer la délibération à M. le Préfet, sous couvert de M. le Sous-Préfet, au bureau de Poste de Luneray à Mme Ingrid TRANCHARD, au syndicat de la Poste à Mme LACAILLE ainsi qu'à M. ELIAS.

ACQUISITION DE TERRAIN

M. le Maire a reçu une demande de certificat d'urbanisme pour un terrain, sis 55, route Newton Longville. Au départ, deux parcelles étaient concernées. M. le Maire propose de demander une estimation au service des Domaines de l'intégralité de la parcelle afin de faire une proposition pour acquisition par la commune.

En effet, cette parcelle est contiguë à une autre parcelle qui sera vendue dès que le PLU sera accepté.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de contacter le service des Domaines pour avoir une estimation pour acquérir cette parcelle.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Mme ELOY, Directrice de l'Ecole Primaire est venue pour réserver la Salle des Fêtes pour le week end du 17-18 décembre 2011. La salle avait été réservée le dimanche par l'UNC-AFN.

Elle a donc demandé de louer la salle le samedi et proposé de la rendre propre le dimanche matin avant 9 H 30 à l'association.

M. le Maire demande à ses collègues de délibérer puisque le règlement intérieur ne prévoit pas la location de la Salle des Fêtes le samedi uniquement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de louer la Salle des Fêtes le samedi 17 décembre à Madame ELOY au prix de 158 €, tarif correspondant à celui d'une journée.

Lecture est faite de la lettre de remerciements de l'Association Agréé Pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA).

Lecture est faite des lettres de remerciements de la Présidente de l'Action Culturelle, du club des anciens et la Banque Alimentaire pour l'octroi de la subvention communale de 2011.

M. le Maire signale que les travaux de mise aux normes de la hotte de la cuisine et de changement de la sauteuse ont été effectués pendant la période estivale.

M. le Maire montre la maquette d'illumination de la mairie en bleu, blanc, rouge.

M. le Maire souligne que la commune ne peut pas se permettre de souscrire à ce devis dépassant les 10 000 €. Il semble plus opportun d'utiliser cette somme dans des travaux visant à l'économie d'énergie, bien que ce soit des lampes à économie d'énergie.

M. le Maire signale que l'enquête publique concernant la rétrocession de la voirie de « l'Allée René Delcourt » a débuté le 1^{er} septembre 2011. Cette enquête se termine le 15 septembre 2011 et la commissaire enquêteur dispose d'un mois pour nous adresser son rapport.

M. BLED a consulté des personnes possédant des véhicules militaires, lors de la cérémonie dieppoise célébrant le débarquement du 19 août 1942. ces personnes acceptent de venir l'année prochaine à Longueville sur Scie pour exposer leur véhicules, par exemple de 11 à 15 Heures aux alentours du Vieux Château. M. BLED propose qu'il y ait un barbecue pour commémorer le soixante dixième anniversaire du 19 août 1942. Les élus acceptent à l'unanimité.

M. QUEDVILLE tient à signaler qu'il a eu des compliments pour l'excellence de l'entretien du stade. Il convient de remercier le personnel communal et les bénévoles du CAL Foot.

M. QUEDVILLE signale que, lors du rallye Chasse Marée, qui se tiendra les 17 et 18 septembre 2011, un jeune longuevillais, Matthieu OPSOMER sera co-pilote dans l'un des équipages.

M. le Maire signale que le Rotary Club de Tôtes organise des randonnées en 4X4, le samedi 10 septembre 2011 au prix de 5 €.

M. le Maire signale que le 21 septembre 2011, à 18 Heures, se tiendra la restitution de l'état des lieux pour les problèmes d'énergie dans le cadre de Cit'ergie.

Le 30 septembre 2011 à 14 H, M. GENDRON fera le rapport inhérent au radar pédagogique, qui avait été installée rue Berthet Burlet.

Mme le Docteur GLON a quitté la commune et ses confrères ne peuvent pas reprendre sa patientèle eu égard à la surcharge de travail qu'ils ont déjà. Mme GLON et ses collègues avaient cherché un remplaçant. M. le Docteur BALEIZAO a contacté plus de 50 personnes, mais personne ne semble intéressé.

La population est inquiète ; il convient d'alerter les Pouvoirs Publics et l'Ordre des médecins.

La délibération sera envoyée à M. le Préfet, sous couvert de M. le Sous-Préfet, l'Agence Régionale de Santé (ARS), au Président de l'Ordre des Médecins et aux deux médecins longuevillais.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal regrettent le départ du Docteur GLON. Ils sont très mécontents et inquiets d'assister à la cessation d'activité d'un médecin. Ils tiennent à interpellier les Pouvoirs Publics afin qu'un médecin vienne renforcer les deux médecins, en activité, car la situation s'avère dangereuse puisque de nombreux habitants n'ont plus de médecin référant. Ils appellent l'attention des Pouvoirs Publics car les deux praticiens ne disposent plus de temps pour accueillir de nouveaux patients.

M. QUEDVILLE tient à signaler que des anciens combattants ont déploré l'absence de nombreux conseillers municipaux lors de la commémoration de la Libération.

M. le Maire lève la séance à 23 H 10.

